



Conseil d'Administration de l'ADEME du 6 juin 2024

Communiqué intersyndical

Nous vous proposons un retour sur plusieurs sujets importants présentés au CA de juin :

MARCHE POUR L'INTERIM DE 80 M€ MAXIMUM

Le recours à l'intérim s'est multiplié depuis 2021. La Direction souhaite mettre en concurrence les entreprises de travail temporaire pour une prochaine période de 4 ans à travers un accord cadre d'un montant maximum de 80M€ TTC.

Nous avons remercié la direction pour la sincérité de la note présentée. Elle permet de rendre tangible, pour les membres du CA, une réalité vécue au quotidien dans les équipes.

*Nous sommes intervenus principalement sur l'incohérence financière de l'Etat lorsqu'il choisit le recours à l'intérim (avec un surcoût de 30%) plutôt que la dotation de postes sous plafond d'emploi (CDD ou CDI). **C'est 30% d'argent public – de l'ordre de 20M€ pour ce marché – qui sont gaspillés**, d'autant que le choix de ce mode de recrutement n'apporte aucune plus-value.*

L'ADEME a largement démontré sa souplesse : prendre en charge de nouveaux dispositifs et en arrêter d'autres, intégrer des postes sous plafond, puis en restituer le moment venu. Nous interrogeons donc nos tutelles, le gouvernement et les parlementaires : où se prennent les arbitrages ? qui porte ce choix de gaspiller 30% d'argent public plutôt que de nous donner des postes sous plafond ?

Dans les éléments de réponse apportés par le commissaire du gouvernement et par le représentant du Budget, nous notons que l'idée de raisonner en masse salariale pour les dotations fait son chemin – nos différentes interventions à ce sujet depuis 2021 ne semblent pas vaines – mais aussi que la préparation budgétaire 2025 s'annonce tendue.

Vote : POUR à la majorité, 6 CONTRE (salarié·es), 1 ABSTENTION

5ème AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC BPI

Cette convention de mandat est un succès. Les produits ADEME que la BPI diffuse rencontrent leurs publics. La BPI est un bon canal de diffusion de nos aides notamment sur les Diag Eco-flux, Ecoconception et Décarbon'action. Le budget de cette convention a ainsi évolué de 1,472 M€ en 2021 à 27,33M€ aujourd'hui.

Nous notons que les 6M€ abondés avec ce 5ème avenant ne permettent d'honorer les demandes que jusqu'à mi-2024, laissant en suspens les modalités de financement pour la fin d'année.

Néanmoins, nous regrettons le manque de clarté de la convention et le défaut de gouvernance qui conduit à constater a posteriori la surconsommation du budget global par le dispositif Décarbon'Action au détriment des autres. Nous demandons, à nouveau, qu'un bilan soit présenté au CA sur les suites données à ces diagnostics et sur le taux de passage à l'action par les entreprises.

Vote : POUR à la majorité, 3 CONTRE (salarié·es) et 3 ABSTENTION (salarié·es)

DEUX CONVENTIONS DE TRANSITION ECOLOGIQUE REGIONALES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA LOI 3DS DE FEVRIER 2022.

Après une première convention signée début 2023 avec la Région Grand Est qui prévoit la délégation de 25 M€ du fonds chaleur (et méthanisation) pour le financement de 360 projets sur 3 ans (72 GWh ENR), le CA a approuvé deux nouvelles conventions :

- Région Nouvelle Aquitaine : 24,4 M€ de budget ADEME pour le financement de 60 projets chaleur et méthanisation (343 GWh ENR),
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 16,5 M€ de budget ADEME pour le financement, d'une part, de 6 projets chaleur et méthanisation (24 GWh) et, d'autre part, de 30 projets « économie circulaire » (35 000 tonnes de matière).

A ces conventions de mandat sont adossés des Contrats d'Objectifs d'un montant de 4% des fonds délégués (soit respectivement 976k€ et 660k€), pour l'animation et la gestion par les Régions.

Avec désormais 3 conventions et des contenus et modalités divers, nous avons demandé que le conseil d'administration de l'ADEME puisse faire le point sur l'avancée de ces conventions dans quelques mois pour en tirer les premiers enseignements.

STRATEGIES ADEME

Le CA a approuvé deux stratégies mises à jour en 2024 : stratégie « Bioéconomie durable » et stratégie « Europe et international ».

Nous avons souligné la qualité du travail des collègues concerné·es par la définition de ces stratégies.

- *Europe/International : meilleure lisibilité en interne et en externe, avec une approche thématique plutôt que géographique,*
- *Bioéconomie : approche systémique, avec prise en compte du bouclage biomasse et des enjeux transverses au-delà de la seule « décarbonation ».*

Nous avons insisté pour connaître les perspectives de gestion des crédits MASA à échéance de 3 – 4 ans et la considération de cette stratégie sur ces futurs moyens. En effet, la gestion de ces crédits impacte l'activité de l'ADEME au siège et en DR. Il serait aujourd'hui difficile de faire marche arrière après seulement deux années de déploiement de ces politiques dans les territoires.

DOSSIERS INDIVIDUELS

Le CA s'est prononcé favorablement sur 12 dossiers individuels (CSR, réseaux de chaleur, CCRT) pour un montant total d'aides attribuées de 127 millions d'euros en une seule séance !

Les administrateurs et administratrices salarié·es

Jérôme DANCOISNE

Emmanuel DAVID

Anne-Marie FRUTEAU DE LACLOS

Catherine GUILMARD

Véronique MATHEVON

Eric VIDALENC